

FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE

EXPERTISE MÉDICALE PRÉJUDICE CORPOREL

Norbert TELMON



1

Dommege corporel

- Réparer l'atteinte subie par une personne dans son corps (dommege corporel)
 - Séquelles physiques et/ou psychologiques
 - Organisation de la vie quotidienne - Autonomie
 - Conséquences dans la vie professionnelle
 - Répercussions sur la vie familiale
- Dépenses de santé futures : prothèses....
- Frais de logement adapté
- Frais de véhicule adapté
- Assistance par tierce personne....

2

FST expertise médicale

- Des connaissances nécessaires à un meilleur suivi des patients de MPR :
 - Au stade initial de leur prise en charge
 - Au retour à domicile
 - Pendant le suivi
- Une pratique de l'évaluation du dommege corporel
 - Expertise
 - Arbitrage

3

Formation

- 2 semestres
- Théorique : Dommege corporel +++
- Pratique :
 - 1 stage d'un semestre dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine légale et expertises médicales (médecine légale clinique) et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Expertise médicale-préjudice corporel
 - 1 stage d'un semestre dans un lieu agréé à titre complémentaire en médecine légale et expertises médicales et à titre principal en médecine physique et réadaptation ou en psychiatrie et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Expertise médicale-préjudice corporel
 - soit 1 stage d'un an sous la forme d'un stage couplé ou mixte

4

Une trentaine de postes / an



5

- Evaluation du dommege corporel
 - En CRF
 - Au domicile (évaluation situationnelle)
 - Au cabinet
- Compétences des médecins de MPR
 - Aides techniques, aides humaines
 - Ergothérapie...
- Mode d'exercice
 - Expertise judiciaire
 - Arbitrage
 - Médecin de compagnie d'assurance
 - Médecin conseil de victimes
- Des dossiers avec d'importants impacts financiers

6